

Paris, le 21 octobre 2009

Maîtres formateurs

Compte rendu des réunions de travail au ministère

Un SNUipp-Infos maîtres formateurs publié cette semaine fait le point sur ce dossier. Dans plusieurs départements, le SNUipp a organisé des réunions d'EMF. Il en ressort un besoin important d'informations et de discussions autour de l'avenir de la formation, des IUFM et des EMF. Nous vous invitons à multiplier les rencontres et à faire remonter les interrogations et revendications des EMF.

Dès les premières annonces sur la mastérisation, le SNUipp a demandé aux ministères concernés (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche) de réfléchir à la place des maîtres formateurs dans les dispositifs de formation à venir.

Une première réponse était actée par la mention des maîtres formateurs dans *un document de cadrage*.

Suite aux mobilisations de janvier à mai, le MEN a accepté la tenue d'un groupe de travail spécifique sur cette question.

Ce groupe, composé de représentants du SNUipp, du SE, du SGEN, et de membres de la DGESCO, de la DGRH et de la DGESIP, s'est réuni à quatre reprises : 15 juin, 16 juillet, 21 septembre et 15 octobre 2009.

Le SNUipp y a décliné sa demande d'engagements forts :

- définir la place des MF dans le cursus Master : les maîtres formateurs doivent intervenir dans la formation, sur le terrain, mais également dans les enseignements en master ;
- lever toute ambiguïté sur la place des formateurs premier degré au sein de l'université par l'écriture d'un décret (sur le modèle du décret de 1993 concernant les services des enseignants du second degré à l'université) ;
- mettre à plat la question du temps de service. L'organisation des décharges sur quatre classes a entraîné une dégradation des conditions de travail des EMF et un manque de souplesse pour travailler avec l'IUFM. A minima le temps de décharge des maîtres formateurs doit être maintenu, voire augmenté ;
- préciser le rôle et les missions des EMF. La circulaire du 20 août 2009 sur la mise en place des stages au delà des problèmes que suscite sa mise en œuvre cette année, interroge sur la place des maîtres formateurs (suivi, évaluation,...) ;
- réfléchir au nombre d'EMF, de MAT, et au vivier nécessaire pour répondre aux besoins. Le SNUipp a alerté le ministère sur la situation à cette rentrée : plusieurs départements signalent une baisse du nombre d'EMF liée à la diminution du nombre de PE2 (conséquence de la baisse du nombre de places au concours).
- envisager l'évolution du CAFIPEMF dans le cadre de la mastérisation des

- enseignants (universitarisation du diplôme de formateur premier degré, reconnaissance par des dispositifs de VAE) ;
- réfléchir au recrutement, à la formation des MAT ;
- ouvrir les discussions concernant les CPC. Le SNUipp a interrogé le MEN sur le rôle attribué aux CPC lors des inspections tel qu'il est formulé dans la circulaire du 19/05/09 sur les missions des IEN.

Dès la première réunion, **le MEN** a affirmé qu'il était nécessaire de discuter de l'avenir des EMF dans le cadre de la formation initiale et continuée, affirmant que l'on ne pourrait se passer de leurs compétences. Il s'est engagé à mener la réflexion sur :

- le maintien des EMF en tant que formateurs dans les dispositifs : dans les maquettes, il faut montrer que ces compétences professionnelles existent et qu'il va de l'intérêt de tous les acteurs de les «utiliser» ;
- les missions concernant l'encadrement des stages, y compris dans le cadre d'une réflexion élargie aux CPC ;
- l'intervention dans les masters ;
- le nombre de postes d'EMF ;
- l'articulation avec le recrutement des MAT.

Si elles ont permis au SNUipp de rappeler ses demandes, ces réunions n'ont pas réellement permis d'avancer sur ces questions dans un contexte où les contours de la réforme restent inconnus, hormis la place des concours en M2, si l'on s'en tient aux décrets parus cet été.

Le 15 octobre, le groupe de travail a examiné une **réécriture de la note de service des missions des EMF**, proposée par le ministère. La nouvelle version nous permettra d'apprécier la prise en compte des remarques faites en séance.

La discussion a mis en évidence les difficultés liées aux imprécisions concernant les futurs cursus de formation. Date du concours, nature des épreuves, cadrage des masters, formation continuée : les groupes techniques interministériels, actuellement au travail, ne feront connaître leurs préconisations qu'à la fin du mois de novembre. Selon le calendrier établi, le Ministre rendra alors ses arbitrages après consultation des organisations syndicales. Dans ce cadre, il n'est pas facile de définir avec précision la place des EMF. Les ministères semblent convenir de la nécessité du cadrage du statut des EMF à l'université : la DGRH devrait étudier la question avec la DGESIP. Aucune raison majeure cependant ne semble s'opposer à l'intervention des EMF à l'université.

Pour la DGESIP il est particulièrement important de mettre en avant la spécificité des EMF en tant qu'experts de la polyvalence, dimension mal connue des universitaires.

Une prochaine réunion doit se tenir le 23 novembre.

Concernant les CPC, voir la circulaire rendant compte des journées ANCP d'octobre.